

METROPOLE de LYON

08 NOV. 2019

courrier entrée - SA

Lyon, le 31 octobre 2019

Reçu le

13 NOV. 2019  
DDUCV/STPU/TEP

**Métropole de Lyon**  
Monsieur le Président  
Direction Générale  
20, rue du Lac – CS 33569  
69505 LYON cedex 3

**Objet :** *Modification n°1 du PLU-H de la Métropole de Lyon sur la commune de Charly*

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier concernant la modification n°1 de votre PLU-H sur la commune de Charly visant à permettre les installations nécessaires à une exploitation agricole et à ses activités associatives d'équithérapie à destination des personnes en situation d'handicap (association « Au Pré de Justin » reconnue d'intérêt général).

Cela se traduit par la création :

- d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) A2s1 ;
- d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) n°7 « Bas Privas » sur les parcelles concernées par le projet : remplacement du manège par un autre plus grand, création d'un espace de petite restauration, création d'un espace pouvant accueillir 5 unités d'hébergement (mobil-homes).

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de la part du Sepal et les modifications apportées à votre PLU demeurent compatibles avec les orientations inscrites dans le Scot de l'agglomération lyonnaise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves Sécheresse  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Président délégué

